

Présentation de la 2FPCO



I. UNE ORGANISATION DYNAMIQUE

La 2FPCO est gérée par un bureau de 7 membres, avec l'aide de 6 administrateurs, tous professionnels du secteur et bénévoles. Ils se réunissent 4 à 6 fois par an et communiquent leurs décisions et réflexions ainsi qu'un baromètre de l'activité par le biais de comptes-rendus, envoyés à tous les membres et consultables sur le site Web.

Deux collèges spécifiques ont été créés, destinés pour l'un aux fournisseurs, pour l'autre aux distributeurs : chacun débat d'éléments qui sont propres à son métier.

Une commission de travail sur le Développement Durable réfléchit actuellement sur le développement d'un étiquetage propre à la profession.

Une commission travaille activement à créer un support de cours afin que les Universités puissent commencer à proposer des cours ou des modules sur la Communication par l'Objet, complètement ignorée jusqu'à présent. Une autre sur les solutions de formation spécifique aux métiers de l'Objet Publicitaire.

Un autre groupe de travail devrait voir le jour prochainement sur l'image du cadeau publicitaire en France

La 2FPCO est membre de l'EPPA (European Promotional Products Association), qui travaille activement à la reconnaissance du métier au niveau de la Communauté européenne. L'EPPA a notamment participé à un gros travail de lobbying autour de la sécurité des jouets (directive EU du 30 juin 2009).

II. DES REALISATIONS IMPORTANTES POUR LA PROFESSION

1. La charte

La Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'objet rassemble une soixantaine de membres autour de sa charte : éthique et développement durable, transparence commerciale, organisation de l'entreprise, label qualité : les principes fondamentaux de la profession y sont listés.

2. Les premiers chiffres de la Profession – Enquête sur 12 mois

Un baromètre en 4 enquêtes en ligne sur une année civile produit un état des lieux de la Profession en France et fait état des grandes tendances du marché.

Une enquête structurelle a été menée en décembre 2009 et sera renouvelée en 2010. Les résultats sont consultables sur demande.

Les enquêtes sont menées parallèlement dans d'autres pays d'Europe à l'initiative de l'EPPA.

3. La mise au point d'une **certification qualité** – QUALISERV

Ce label qualité présente l'intérêt d'être moins complexe qu'une certification ISO et de comporter une partie spécifique au métier de la Communication par l'objet : Ct&T propose des sessions de formation inter - entreprises et des journées d'accompagnement

- 4 sessions de formation ont eu lieu et 12 adhérents ont suivi la formation en 2009
- 3 adhérents sont bien avancés et bientôt certifiés
- Un adhérent a obtenu la certification.

4. La mise en commun d'informations

Réglementations, normes, actualités de la profession, baromètre, Informations législatives, arnaques. Une veille est effectuée et toutes les informations sont envoyées aux adhérents. Des membres font également parvenir des informations.

5. La **représentation** de la Fédération sur les salons professionnels

La Fédération expose sur les salons de la Profession (Communiquez Textiles / Communiquez Objets et les Journées Business en France et PSI à Düsseldorf) et un salon destiné aux annonceurs en France, MCO.

III. UNE FOULE DE PROJETS POUR 2010/2011

- ✚ Poursuivre le recrutement de nouveaux membres afin que la 2FPCO soit représentative de la Profession (objectif 100) via une campagne de communication presse et emailing,
- ✚ Mettre en place une campagne de Communication vers les annonceurs pour faire connaître la Fédération dans un premier temps,
- ✚ Poursuivre l'étude permanente du marché français via des enquêtes trimestrielles,
- ✚ Poursuivre l'information et la formation sur Qualiserv afin d'obtenir plus de certifiés,
- ✚ Axer notre lobbying vers le Ministère de l'Economie et des Finances, notamment pour obtenir la revalorisation du prix du cadeau dans le code général des impôts,
- ✚ Organiser une seconde assemblée plénière (en plus de l'Assemblée Générale), où nos membres pourront se rencontrer, recueillir de l'information et débattre,
- ✚ Réaliser une étude de marché sur l'efficacité du media « objet publicitaire » et faire représenter l'Objet Publicitaire dans les principales études sur la Communication,
- ✚ Organiser des formations techniques et commerciales pour les membres de la Fédération,
- ✚ Mettre au point des programmes de formation à l'objet publicitaire dans les formations universitaires de type IUT en France.
- ✚ Rechercher des partenariats :
 - Laboratoires d'essai afin d'obtenir des prix préférentiels pour nos adhérents,
 - Union des Annonceurs pour obtenir à terme une reconnaissance du medium « objet publicitaire »,
 - l'Université de Cologne pour des études de marché
- ✚ Poursuivre les contacts avec les autres fédérations européennes du secteur via l'EPPA,

IV. LE PROFESSIONNALISME

La 2FPCO compte à ce jour plus de 80 membres, qui s'engagent via la **charte professionnelle**, à :

- ❖ Une relation avec le client formalisée (bon de commande, BAT, conditions générales de vente)
- ❖ Respect des réglementations et normes en vigueur,
- ❖ Paiement des taxes (notamment la SORECOP),
- ❖ Refus de copier des produits brevetés ou pas sans accord préalable,
- ❖ Respect des « copy right » des logiciels,

- ❖ Respect du secret professionnel
- ❖ En matière de Développement Durable : Réflexion, adhésion aux principes du développement durable et à un comportement citoyen et respect de la législation en vigueur sis à vis de l'eco-participation (inscription auprès d'un organisme collecteur)

Nos membres s'engagent par ailleurs à contribuer au développement des principes d'une éthique commune et au respect d'une bonne relation interprofessionnelle.

Nous avons mis en place les conditions du processus de vérification : un audit est commandé à CT&T Consulting pour vérifier la véracité de l'engagement des entreprises signataires de cette charte et ce, de façon aléatoire.

V. DEVENIR MEMBRE 2FPCO

Pour devenir membre de la Fédération des Professionnels de la Communication par l'Objet, un distributeur, marqueur, fournisseur ou fabricant doit

- ✚ Avoir comme activité principale le commerce d'objet publicitaire (+ de 50% de son chiffre d'affaires)
- ✚ Disposer d'un numéro de TVA en France
- ✚ Etre domicilié en France
- ✚ Posséder un registre du commerce français

Après l'acceptation de sa candidature par le bureau, il obtient :

- ✚ le droit de vote à l'Assemblée Générale et l'éligibilité au Conseil d'Administration
- ✚ son code d'accès personnel à l'extranet 2FPCO (www.2fpc.com) qui vous ouvre la base de données (documents, réglementation, normes, informations diverses)
- ✚ d'être informé par email de la vie de la Fédération : date des réunions, comptes-rendus, formations, nouveaux adhérents, veille réglementaire, toutes informations traitant de la communication par l'objet.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Secrétariat 2FPCO – Juliette Salomé

2 rue Pasteur

92130 Issy les Moulineaux

mobile : 06 37 34 74 82

Juliette.salome@2fpc.com

www.2fpc.com